

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{ER} AVRIL 2021

Rapports n° CP 2021-161

**AIDES RÉGIONALES AUX ÉLÈVES PRÉ ET POST BAC. DOTATIONS 2021-2022 ET
AJUSTEMENTS 2020-2021 ET 2019-2020 - AIDE DE 100 € AUX BOURSIERS
AJUSTEMENTS**

Texte de l'amendement :

Les dotations aux lycées privés affectées dans la délibération sont supprimées.

Les crédits supprimés de cet amendement sont transférés sur le sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 (128004) « aides aux élèves de second cycle » action 12800402 « aide régionale à l'équipement des lycéens » du budget 2021.

Exposé des motifs :

DÉPLOYER DES MOYENS POUR LES LYCÉES PUBLICS

Dans la mesure où il ne relève pas des compétences de notre collectivité de financer les lycées privés hors du cadre obligatoire défini par la loi, il est proposé ici de supprimer les subventions présentées en annexes V et VI de cette délibération. Les sommes prévues pour cette action pourront ainsi être utilement redéployées sur le programme *aide régionale à l'équipement des lycéens*, pour lesquels les besoins sont constants.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

